

ATTACHEMENT, ALIENATION ET CONFLIT DE LOYAUTÉ CHEZ L'ENFANT

DANIEL ROUSSEAU

Trop souvent les professionnels de l'enfance appréhendent les tensions dans le lien entre l'enfant et ses parents sans autre outil conceptuel que la notion de conflit de loyauté. Or, dans les situations de maltraitance, il est bien plus opérationnel de se référer aux notions, d'une part, d'attachement différencié¹ pour les enfants qui ont connu une figure d'attachement sécurisante et, d'autre part, à la relation d'emprise pour les enfants qui n'ont pas eu cette chance.

Nous chercherons dans ce texte à différencier la capacité du jeune enfant à choisir des figures d'attachement sécurisantes, en opposition à la position d'aliénation de l'enfant vis-à-vis d'une figure tutélaire maltraitante. Elles sont fondamentalement différentes du conflit de loyauté.

Mots-clefs : attachement, figures d'attachement, individuation-séparation, maltraitance/maltraitant/maltraité, insécurité, sécurité, stress traumatique, résilience, juge, droit

Premier tableau

Bastien a 13 mois. Il vient d'être placé au Foyer de l'enfance avec son frère et ses deux sœurs, plus âgés, suite aux blessures infligées observées chez sa sœur aînée par l'infirmière scolaire. Une enquête rapide permet d'établir que les enfants étaient privés de nourriture et battus. Bastien, malgré son jeune âge, n'y échappait pas. Les plus grands expliquent que leur petit frère était contraint à rester assis, calé immobile sur le canapé, sans jouets. Ils ajoutent que lorsque Bastien pleurait il recevait des claques et des fessées ou était « jeté » dans son berceau sans ménagement. C'est sa grande sœur, une jeune adolescente de 12 ans, qui devait lui préparer ses repas. Les aînés ont beaucoup de sollicitude pour lui et se sont beaucoup occupés de lui à la maison malgré le climat totalitaire et violent qui y régnait.

Jour 1 - 20 heures – A son admission, Bastien pleure et crie dans les bras de l'assistante sociale qui l'a amené. Mélodie, qui sera sa maternante à la pouponnière, le prend dans ses bras, le berce, chantonne. Il s'apaise progressivement. Il a le regard grave et triste. Parfois, il est pris de tremblements. C'est l'hiver, il porte des sandales de plage, un pied avec chaussette, l'autre

¹ J'ai exposé le principe des bébés wifi : Rousseau, D., (2015) A la recherche de la meilleure borne affective : les bébés wi-fi. In Cyrulnik, B., (dir.) *L'amour pour bien grandir*. Savigny-sur-Orge : éditions Philippe Duval, coll. « Sciences Psy », p. 33-48. Ces bébés ont une capacité de connexion affective sélective et parviennent, dès les premiers jours de vie, à se protéger des interactions inadaptées de parents handicapés dans leur parentalité s'ils ont l'opportunité de rencontrer des figures d'attachement plus sécurisantes dans leur entourage.

sans. Il est très sale, Mélodie lui propose de le changer. Il s'agrippe, ne veut pas s'allonger sur la paillasse de la salle de bain. Son siège est très abîmé, dépigmenté, gercé et douloureux, témoignant d'un manque d'hygiène chronique. Il ne s'apaise qu'une fois revenu dans les bras de Mélodie, où il se love, pose sa tête contre son cou, s'agrippe des deux mains au bras qui l'entoure. Mais il reste figé quand elle lui propose un biberon, qu'il refuse de prendre. Il n'accepte de manger qu'un petit suisse à la cuillère. C'est l'heure du coucher. Mélodie le confie à Cathy qui assure la nuit. Il accepte de passer dans ses bras où il se blottit de la même façon, lové, la tête contre son cou, agrippant son bras.

Jour 2 – Au matin, Mélodie retrouve Bastien dans une poussette, serrant un doigt de Cathy assise à côté de lui. Il a bien dormi. Il reconnaît Mélodie. Il passe du doigt de Cathy au doigt de Mélodie – doigts qui lui serviront de bâton-témoin dans les relais de personnel – et se blottit dans ses bras comme la veille. Il prend son biberon, le corps tendu et les poings serrés. Dans la journée, Bastien se manifeste dès que Mélodie n'est plus dans le champ de son regard. Déjà, malgré un siège très abîmé, il fait confiance à Mélodie, ne pleure plus pendant les soins et commence même à lui sourire et à babiller un peu dans ce face-à-face. Le soir, Bastien prend son biberon très détendu, il le tient même seul et en profite pour attraper le regard de Mélodie. C'est un moment de ravissement : *« C'est comme si ses yeux absorbaient mon regard, il souriait, tandis qu'il buvait seul son biberon. Nous n'avons plus arrêté de nous regarder. »*

Jour 3 – En moins de 24 heures, Bastien s'est donc attaché à Mélodie. Elle est devenue sa base de sécurité, son havre. Dès lors, il se montre insécurisé et cherche Mélodie du regard quand apparaît une personne nouvelle qu'il ne connaît pas encore. Il lui arrive même de se mettre à trembler des mains, puis de tout son corps, et ne s'apaise que revenu dans les bras de Mélodie. La séparation physique devient compliquée, Bastien refuse que Mélodie le pose dans sa chaise, à terre, dans sa poussette ou dans son berceau. Il hurle, se colle à elle, lui attrape les mains et les scotche à son petit visage. Tant d'insécurité, qu'il s'autorise maintenant à exprimer, fait pitié. Auparavant, celle-ci ne se manifestait que par des tensions corporelles.

Les jours qui suivent, Mélodie met en place quelques rituels pour médiatiser les petits temps de séparation du quotidien, quand il n'est plus dans ses bras : sieste, temps sur le tapis de jeux, soins, coucher. Elle use de petites chansons, de paroles adressées à courte distance, d'un contact visuel pour le rassurer sur la continuité de sa présence. Le coucher est le moment le plus difficile malgré les caresses et chansons.

Jour 4 – Bastien prend son biberon en tenant le doigt-témoin de Mélodie. Il accepte maintenant de jouer seul sur le tapis, à petite distance de Mélodie. Elle joue à coucou, cachée derrière le rideau de la porte vitrée, il finit par sourire. Lors des changes, il est détendu et rit avec *« La petite bête qui monte »*. Il n'est plus aussi insécurisé par le passage de professionnels qu'il connaît moins. Le coucher devient plus paisible. Sa grande sœur de passage explique que Bastien prenait des claques quand il pleurait le soir.

Jour 5 – Bastien commence à s'intéresser aux jouets et aux autres enfants. Il cherche à aller vers eux. Son grand frère est venu le voir. Il s'étonne de voir son petit frère commencer à ramper : « *À la maison il ne bougeait pas du tout.* »

Jour 8 – Le bain, qui le terrorisait les premiers jours au point ne pouvoir l'y mettre, est devenu un espace de jeux. Il ne veut plus en sortir.

Il a aussi acquis une sécurité visible. Il fait confiance aux adultes, s'est psychiquement réanimé de l'intérieur. Il accepte maintenant d'être un peu seul sans voir Mélodie, va vers les autres enfants et ne paraît plus inquiet du passage des professionnels moins familiers. Il s'autorise à explorer, de sa main avec douceur, le visage de ses maternantes : le nez, la bouche, les yeux, les cheveux, les boucles d'oreille. Il s'amuse lors du change à jouer de ses pieds contre le ventre de Mélodie.

Jour 12 – Visite à la mère, prescrite par le juge, au centre social.

En attendant la mère, Bastien croise d'abord son grand frère et son visage s'illumine, il sourit et lui tend les bras. Son grand frère le prend sur ses genoux, veut lui lire un petit livre, cherche à le faire rire. Bastien paraît rassuré mais reste un peu fermé, ne sourit plus, sans doute trop stimulé par son frère, lui-même très excité de le retrouver. Le lieu est inconnu et les circonstances particulières. Bastien reste très observateur, prudent en quelque sorte. Il demande à revenir dans les bras de Mélodie. Il s'est posé tranquillement dans ses bras, détendu, mais il ne jase pas. Elle lui sert désormais de base de sécurité en toutes circonstances. Pourtant, Bastien connaît Mélodie depuis moins de deux semaines.

La mère entre dans la pièce.

Bastien se fige un peu, se tourne vers elle et la regarde. Il ne fait pas de sourire et n'émet aucun son, contrairement à ses retrouvailles avec son frère, un instant avant.

La mère tente de toucher la main de Bastien. Mais elle est trop éloignée et Bastien la regarde faire sans esquisser le moindre geste de son côté. La mère s'approche un peu et lui tend les bras. Bastien n'y répond pas et se colle à Mélodie. L'éducatrice conseille à la mère de prendre son temps et de laisser son fils venir à elle. Impatiente, elle n'écoute pas et prend Bastien, puis lui enlève la tétine de la bouche sans un mot.

Bastien est dans les bras de sa mère. Il regarde Mélodie par-dessus l'épaule de sa mère, il grimace, sa bouche se tord, prêt à pleurer, mais rien ne sort. Sa mère ne lui avait été d'aucun secours face aux cris et face aux coups, et il est obligé de nouveau de s'abandonner à elle. Elle le prend, sans tenir compte de sa réserve, et le manipule, sans mesurer son stress traumatique. Vaincu, dans un effondrement tonique, il laisse sa tête tomber contre l'écharpe enroulée autour du cou de sa mère. Toutefois, dans ce moment d'extrême solitude, il cherche encore à maintenir le contact visuel avec Mélodie.

Ce n'est pas un moment de plaisir et de détente pour lui. Il sombre même un instant dans ce collage corporel qui s'apparente à un naufrage de l'individuation² : « *je n'ai plus aucune existence que celle de l'adhésivité à l'autre* ». Il abandonne alors tout désir et, soumis, absorbe les émotions de sa mère, dans une apparente adhérence corporelle. N'ayant aucun espace de liberté psychique, il n'a d'autre choix que de s'aliéner à la contrainte maternelle. Cette situation rappelle la description du syndrome de Stockholm où un otage, lié à la vie à la mort à son ravisseur – terme qui porte en lui cette terrible ambigüité –, n'a d'autre solution que de défendre son agresseur dont sa propre survie dépend. Pour survivre, il n'a d'autre choix que d'annuler toute initiative personnelle dans un clivage psychique interne entre la pensée et les émotions : « *Je suis terrifié, mais pour survivre je m'abandonne et me sou mets* ». Ceci s'observe aussi chez de très jeunes bébés malmenés, au point d'atteindre parfois le stade d'un état de coma psychique devant l'impossible lutte contre l'envahissement traumatique.

Mais assez vite, Bastien se redresse, se retourne et tend les bras à Mélodie. Celle-ci le reprend. Il se détourne brusquement de sa mère. Mélodie perçoit qu'il respire fort et que son cœur bat très vite contre elle. La rencontre, qui a tourné court, s'interrompt car les professionnels présents ont perçu son désarroi. D'autres, moins formés à cette lecture, auraient pu vouloir forcer l'enfant à supporter ce lien destructeur.

Bastien ne veut plus lâcher Mélodie et s'accroche des deux mains à son pull-over. Elle a toutes les peines du monde à le décrocher d'elle pour parvenir à lui remettre son manteau. La visite a été très éprouvante et stressante pour lui. Elle doit le rassurer. Elle lui explique qu'ils retournent à la Maison des enfants. Bastien est épuisé. Il s'endort presque aussitôt installé dans le siège-auto. Dix minutes plus tard, arrivé au Foyer de l'enfance, c'est un bébé tout mou que Mélodie sort de la voiture. Elle le déshabille et le couche dans son berceau sans qu'il se réveille. Un quart d'heure plus tard, c'est l'heure du repas. Il se réveille de lui-même, sourit, jase et mange de bon appétit.

Jour 17 – En deux semaines, Bastien a fait des progrès moteurs fulgurants. Il est passé de l'immobilité et de la position allongée à des retournements ventre/dos, puis au ramper. Dans son lit, dans le parc, il a découvert la position en grenouille, puis est parvenu progressivement à se redresser avec l'aide des barreaux de son lit. Quand il est sur le ventre, il parvient à s'asseoir seul pour pouvoir manipuler des objets et ne joue plus seulement allongé. Aujourd'hui, il a réussi à se mettre debout dans son lit en s'accrochant à la lisse. Il est tout fier. Il rampe maintenant dans tous les coins de la pièce de vie.

Jour 18 – Le visage de Bastien s'éclaire quand son grand-frère vient le voir. Il pleure un instant lorsqu'il s'en va. Son grand-frère raconte qu'à son retour du collège, il s'occupait de son petit frère. Le père criait beaucoup sur Bastien et la mère n'intervenait pas. Elle quittait

² L'individuation est un processus psychique décrit par Margaret Mahler (la phase de séparation-individuation) et qui se structure entre 6 mois et 1 an et où l'enfant découvre la différence entre soi et l'autre. L'enfant commence à expérimenter son autonomie de pensée, « l'individuation » se manifeste à la fois par des gestes de tendresse et par des attitudes de refus qui marquent la capacité d'autonomie psychique de l'enfant. Dans le cas de Bastien, on observe un début de refus puis un lâchage total, redevenant le jouet inerte de sa mère.

même la maison quand ça criait trop fort et, parfois, elle en était chassée par le père. À l'audience du juge des enfants, les aînés ont obtenu de voir le moins possible leurs parents.

Jour 20 – Bastien s’amuse maintenant à se tenir debout à la lisse du parc ou contre les murs et le mobilier. Il joue au petit béliet avec Mélodie en approchant doucement son front du sien. Il jase beaucoup et envoie des sourires charmeurs. Lui, si inquiet de voir Mélodie s’éloigner les premiers jours, joue maintenant à se cacher d’elle en se couvrant les yeux.

En moins de trois semaines, Bastien, qui est passé d’un climat de carence et de terreur à un accueil bienveillant, a démontré ses capacités de résilience, motrice, émotionnelle, relationnelle, d’acquisition d’une sécurité de base. Une telle capacité de résilience est rare à cet âge car le bébé doit avoir connu des supports affectifs de qualité auparavant, même par intermittence, pour s’y appuyer. À ce sujet, Boris Cyrulnik est très clair. La résilience nécessite une condition pour pouvoir s’exercer. Il indique qu’un enfant doit avoir connu un environnement aimant, « suffisamment bon » aurait dit Donald W. Winnicott, et la sécurité affective durant toute sa première année au moins pour acquérir une capacité de résilience : « *Il y a un profil d’enfants traumatisés qui ont l’aptitude à la résilience, ceux qui ont acquis la “confiance primitive” entre zéro et douze mois : on m’a aimé donc je suis aimable, donc je garde l’espoir de rencontrer quelqu’un qui m’aidera à reprendre mon développement*³. » Quel plus bel exemple que celui de Bastien. Dans son cas, cela n’a été possible que parce qu’il avait connu la sollicitude de ses frères et sœurs pendant ses premiers mois de vie. Il est assez fréquent de constater ce facteur protecteur de la fratrie quand les aînés ne sont pas eux-mêmes trop déstructurés.

Deuxième tableau

Mais qu’en est-il d’un enfant qui n’aurait connu qu’un climat de carences et de violence dans ses jeunes années, où c’est la loi du plus fort qui a toujours primé ? Peut-il parvenir à construire sa personnalité en dehors de la tyrannie de l’autre ? La tyrannie de l’adulte sur l’enfant peut s’exercer de façon active, ce sont toutes les maltraitances par commission – physiques, sexuelles ou psychologiques –, mais le plus souvent elles sont passives par omission dans des tableaux de carences multiples, affectives, éducatives, de soins.

Bryan a bientôt 5 ans. C’est le dernier d’une fratrie de cinq enfants, tous de père différent. Il est placé avec ses frères et sœurs au Foyer de l’enfance en raison des carences éducatives de leur mère. Celle-ci se prostitue et disparaît des jours entiers, laissant les enfants livrés à eux-mêmes, déscolarisés la plupart du temps et suivis tant bien que mal par les services sociaux. Les aînés flirtent déjà avec la délinquance. C’est la perspective de la sortie de prison

³ Cyrulnik, B., (2001) Il y a une vie après l’horreur. Entretien. Propos recueillis par Boukhari, E., *Le Courrier de l’Unesco*.

du père de Bryan qui déclenche le placement. C'est un homme connu pour sa violence et qui fait peur aux travailleurs sociaux. Le juge estime que tout travail d'accompagnement des enfants deviendra impossible si cet homme revient au domicile. La suite ne démentira d'ailleurs ni cet oracle, ni la réputation de violence de cet homme.

Apprenant à sa sortie de prison le placement de Bryan, le père se rend immédiatement à la mairie pour reconnaître l'enfant – ce qu'il n'avait jamais fait – et se munir d'une fiche familiale d'état civil. Il débarque aussitôt au Foyer de l'enfance et brandit le document, revendiquant sa paternité : « *C'est moi le père, le juge n'a rien à dire. Bryan doit venir avec moi.* » Il enlève ses fils Bryan et Dyson – l'avant-dernier de la fratrie (6 ans) –, qu'il a généreusement reconnu dans la foulée.

Le procureur fait intervenir la force publique et les deux petits réintègrent le Foyer de l'enfance. Dès lors, le père n'aura de cesse de harceler les professionnels au téléphone pour parler à ses enfants, qui sont tout à la fois fascinés et terrifiés par la toute-puissance de cet homme, capable de menacer et de défier toute autorité. Son objectif affirmé est simple : puisque qu'il ne peut pas faire sortir les enfants du Foyer, ce sont eux qui devront fuguer pour le rejoindre. Il ordonne donc aux petits d'organiser leur fuite. Celle-ci s'avèrera dramatique. Bryan et son frère conçoivent l'idée de sauter de la fenêtre du premier étage pour répondre à l'injonction paternelle de fuguer. Le plus jeune s'exécute, se précipite dans le vide et reste allongé au sol. Son frère affolé appelle à l'aide les éducateurs plutôt que d'en faire autant. Bryan est hospitalisé avec une fracture du rachis, heureusement sans complication neurologique. Il aurait pu se tuer ou rester paraplégique. Il lui est prescrit de rester allongé sur le dos cinq semaines sans se lever.

Le père se trouve-t-il ému de ce drame ? Inquiet pour l'enfant ? Aucunement. Il continue de harceler le juge des enfants, le directeur de l'Aide sociale à l'enfance (Ase) et le chef de service de pédiatrie pour obtenir un droit d'hébergement. Et, ce qu'aucun autre parent n'aurait même osé demander en pareille circonstance, lui l'obtient. Son fils est transporté chaque week-end en ambulance chez la mère, où le père réside désormais. Quand les ambulanciers reviendront chercher l'enfant le dimanche soir, ils le découvriront en train de jouer au foot au pied de l'immeuble, au mépris des consignes de soins et de la plus élémentaire sécurité.

Voilà un père dont la toute-puissance ravageuse parvient à subvertir toutes les autorités, judiciaires, administratives et médicales, sans se soucier des dangers vitaux et médicaux qu'il fait courir à son enfant. Il n'a d'autre objectif que d'exercer un droit antique aujourd'hui révolu, dans un anachronisme de vingt siècles de décalage : la « *patria potestas* » ou puissance paternelle. Il en ignorait tout – et même qu'elle put exister et porter un nom –, mais il en incarnait la caricature. À Rome, la « *patria potestas* » autorisait, entre autres, le *pater familias* à avoir un droit de vie et de mort sur l'enfant. Mise en pièces petit à petit depuis vingt siècles – la promulgation de l'autorité parentale partagée n'a pas vingt-cinq ans – elle reste pourtant toujours active aujourd'hui dans un droit coutumier inconscient en parallèle au droit écrit. Bien souvent, ce droit coutumier souterrain supplante, à l'insu des professionnels, le droit écrit

moderne de la famille dans les décisions de la justice ou des autorités administratives. Portant la confusion entre autorité et violence, entre responsabilité et propriété, ce droit antique met à mal dans les faits le principe que la Convention internationale des droits de l'enfant a érigé : protéger l'enfant plutôt que l'abandonner comme propriété de ses parents. Montaigne écrivait que « *Les lois de la conscience, que nous disons naître de nature, naissent de la coutume* »⁴. Trop souvent, par défaut de connaître le développement de la pensée de l'enfant, les décisions prises dans les cas d'enfants maltraités, élaborées en conscience pense-t-on, sont celles de la coutume naturelle, qui privilégie le droit des parents, plutôt que d'une pensée éclairée, qui respecte la personnalité de l'enfant.

Dans la situation de Bryan, tandis que l'enfant reste totalement soumis à la tyrannie de son père, le juge des enfants, la direction de l'Ase ou le chef de service de pédiatre sont sous influence, peut-on dire sous emprise : « *C'est moi le père, le juge n'a rien à dire* ». La mesure de placement judiciaire ne suffit pas à endiguer cette relation d'emprise. Nos sociétés démocratiques qui conçoivent leurs lois comme l'aboutissement d'un débat contradictoire dont le résultat doit être respecté par tous – c'est sur ce point que se construit le consensus démocratique – se trouvent très démunies face à des individus qui se placent hors de ce champ dialectique. Ce père, qui dénie au juge toute autorité, ne peut être raisonné par la loi que ce dernier incarne.

L'enfant n'a donc aucun autre choix que de sacrifier sa propre personnalité, ses propres émotions, sa propre individualité à la tyrannie de son père. L'enfant a été terrifié par la démonstration de force du père auprès des autorités, mais n'en a retenu que la fascination pour cette toute-puissance au point de mettre sa propre vie en danger. Son père lui dit de fuguer et il n'a même plus peur du vide. Plus jeune, Bryan n'avait pas connu beaucoup d'autre attention que la dictature de l'autre, dans un monde arbitraire où autrui n'a que peu de valeur.

Le conflit de loyauté

Le conflit de loyauté chez l'enfant est d'une autre nature. Il s'observe chez un enfant qui a été bien traité et qui ne présente pas de troubles de la personnalité. Il a expérimenté la sollicitude des autres pour lui-même et sait en avoir pour autrui. Un tel enfant, pris dans une situation de séparation, de tensions ou de conflit familial (à condition qu'il n'y ait eu ni violence, ni haine destructrice) va, pour ne pas froisser les parties en présence, s'effacer et chercher à ne faire de peine à personne, au point de se trouver sidéré, incapable de choisir entre des positions opposées. Aux adultes, s'ils sont intelligents, de le sortir de cette position douloureuse.

⁴ Montaigne (Eyquem de), M., (1580) De la coutume. *In Essais*, livre 1. Bordeaux : Simon Millanges.

Conclusion

Les situations de Bastien et de Bryan sont donc diamétralement opposées. Bastien aura connu bébé la sollicitude et l'attention affective et saura, si l'environnement le lui permet, se protéger de la tyrannie d'autrui et construire sa personnalité selon sa sensibilité naturelle, à l'écoute de ses sentiments et de ses émotions. À l'âge d'1 an, il est déjà capable de faire la différence entre une relation qui le valorise et une relation qui le détruit. Il n'a évidemment pas encore la force psychique de résister à une relation contrainte, sauf s'il est soutenu par une figure d'attachement sécurisante. Le bref instant où il a été obligé de lâcher prise dans les bras de sa mère, avant de pouvoir s'en détourner, est l'illustration de cette compétence et de cette fragilité.

Par contre Bryan a appris très tôt, pour survivre, à annuler ses propres émotions et à se soumettre à la loi du plus fort avec un clivage psychique entre la pensée et les sentiments. *« Pour survivre, je pense ce qu'on m'ordonne de penser et je n'ai plus aucune émotion propre »*. C'est une relation d'aliénation. Il a fait l'expérience de l'insensibilité de l'autre à son égard, qui se double déjà d'une insensibilité pour lui-même – on dit souvent de ces enfants qu'ils sont « durs au mal » – et, on peut le craindre, déjà d'une insensibilité pour autrui. Ce sont ces situations qui font le lit des personnalités antisociales si fréquentes parmi les enfants ayant été maltraités ou délaissés et n'ayant pu rencontrer de figures d'attachement stables par la suite.

La capacité d'attachement différenciée (insécure avec sa mère, sécure avec Mélodie) de Bastien et le clivage psychique interne de Bryan, leur font adopter des positions vis-à-vis de leur parent qui sont très différentes, l'abandon puis l'opposition dans un cas, la soumission complète dans l'autre, qui sont à l'antipode de ce qu'on appelle souvent le conflit de loyauté.